

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de convocation : 17/04/2025

Séance du 24 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre du mois d'avril à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-François ROUSSET, André SERIN, Claude SERS, Cyril TOUZET, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Laure BERNAT à Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET à Xavier PUECH, Claude CHIBAUDEL à Gérard DRESSAYRE, Jean-Luc JACQUEMOND à Cyril TOUZET, Eva LE CHARPENTIER à Eric HOULES, David MAURY à Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER à Francis CULIE, Guy SALES à Michel LEBLOND, Jean-Claude TOUREL à Jean-Louis CABANES, Bernard VIALA à Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI à André SERIN

Absents excusés : Anne-Claire SOLIER

Absents : Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Jean MILESI

Patrice VIALA est désigné secrétaire de séance

N°20250424_062

Objet : Ouverture de la piscine de Belmont-sur-Rance et de la piscine de Saint-Sernin-sur-Rance

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire qu'il faut décider de l'ouverture des piscines du territoire à savoir la piscine de BELMONT-SUR-RANCE et la piscine de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE pour la saison 2025.

Madame la Présidente propose d'ouvrir :

- La piscine de BELMONT-SUR-RANCE du 02/06/2025 au 31/08/2025 inclus, et,
- La piscine de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE à compter du 10/06/2025 avec une organisation comme suit :
 - o Ouverture aux scolaires : semaines 24 à 27 – du 10 juin au 04 juillet 2025 inclus,
 - o Ouverture au public : les week-ends du 21 & 22 juin et du 28 & 29 juin 2025 puis 7/7 jours du 05 juillet au 31 août 2025 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTÉ** d'ouvrir la piscine de BELMONT-SUR-RANCE du 02/06/2025 au 31/08/2025 inclus, et,
- **VALIDÉ** les dates d'ouverture comme cités ci-dessus pour la piscine de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts-Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.